

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents

à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<u>Séance du 25 septembre 2024</u>

OBJET:

DE-24-09-1-09) CESSION D'UN LOT DE COPROPRIETE DANS L'IMMEUBLE SIS 25 RUE DES LAITIERES A L'ASSOCIATION FREHA, BAILLEUR SOCIAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dixneuf heures.

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

<u>Absents excusés</u>: Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents: .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240925-Imc1H12368H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2024 Date de Publication : 30/09/2024 Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Vu la signature de l'acte authentique en date du 25 aout 2022 d'acquisition d'un appartement de 22 m2 et d'une cave dans l'immeuble en copropriété sis 25 rue des Laitières ;

Vu la proposition d'acquisition de l'association FREHA, bailleur social, du lot 51 composé d'un appartement et d'une cave numéro 73 au prix au prix de 110 000 euros dans l'immeuble sis 25 rue des Laitières ;

Vu l'avis de la direction départementale des finances publiques en date du 29 juillet 2024 ;

Considérant que le projet de création d'un logement social par FREHA, acteur de l'insertion par le logement, est conforme aux objectifs de la politique menée par la commune en matière de mixité sociale dans l'habitat;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 18 septembre 2024,

<u>DÉLIBÈRE</u>

à l'unanimité,

ARTICLE I: Décide la cession à l'association FREHA, bailleur social, du lot 51 composé d'un appartement et d'une cave numéro 73 au prix au prix de 110 000 euros dans l'immeuble sis 25 rue des Laitières.

<u>ARTICLE II</u>: Autorise Madame le Maire à signer les actes correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Signé

Signé

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240925-Imc1H12368H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2024

Date de Publication: 30/09/2024